

Consortium de Solidarité avec Madagascar

-

PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ PAR LES RESPONSABLES DE LA PLATE FORME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DES SEYCHELLES (CEPS) ET CELLE DE MADAGASCAR (PFNOSCM) LE 15 MAI 2017

- Société civile de Madagascar / Plateformes et réseaux - > 01. PFnoscm : Plateforme nationale de la société civile de Madagascar -



Publication le vendredi 9 juin 2017

Fichier PDF créé le lundi 16 juillet 2018

https://www.facebook.com/societecivilemalgache/?hc_ref=NEWSFEED

PFNOSCM/ Voifiraisana

UN PROTOCOLE D'ACCORD A ETE SIGNE PAR LES RESPONSABLES DE LA PLATE FORME DE LA SOCIETE CIVILE DES SEYCHELLES (CEPS) ET CELLE DE MADAGASCAR (PFNOSCM) LE 15 MAI 2017 A L'HOTEL LE GRAND MELLIS A ANALAKELY, ANTANANARIVO

En parallèle à la discussion sur la mise en place de la Plate-Forme des Organisations de la Société Civile de l'Océan Indien, les responsables des deux plates-formes ont également penchés sur les différentes possibilités de collaboration et sur la manière de faire profiter les membres des organisations et les populations des deux pays respectifs.

Comme souligné dans le Protocole d'accord, "Le CEPS et la PFNOSCM sont prêts à conclure un protocole d'accord mutuellement avantageux visant à développer une relation de travail entre les organisations de la société civile (OSC) malagasy et celles de Seychelles. Ce protocole d'accord orientera le partenariat entre les deux parties. Les deux parties respectent l'autonomie, les arrangements internes, les modalités d'exploitation et les cadres juridiques, y compris la structure de gouvernance des institutions respectives, et reconnaissent que les organisations fonctionnent selon des mandats différents. Une attention particulière sera accordée aux protocoles, les pratiques et l'autonomie de chaque organisation".

Les domaines d'intervention convenus entre les deux parties sont les suivants :

- 1) Partenaires sur des questions communes et mettre en Suvre des programmes connexes dans la région de l'Océan Indien
- 2) Consolider le réseautage entre les organisations de la société civile dans la région de l'Océan Indien
- 3) Tenir un programme d'échange annuel entre le CEPS et la PFNOSCM.
- 4) Soutenir le Centre régional d'apprentissage en leadership de la société civile
- 5) Partager les expériences et les meilleures pratiques sur le travail de la société civile
- 6) Promouvoir et contribuer à des stratégies de développement durable
- 7) Élaborer des stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en Suvre effective de ce protocole d'accord.

A la suite de la signature, les deux parties se sont mis d'accord pour réfléchir sur les domaines d'activités à réaliser de manière conjointe.